Image not found or type unknown

Resiliation d un Bail commercial

Par **brava**, le **12/04/2014** à **21:07**

bonjour j ai signé un bail commercial en juillet 2012 mais j ai commencé l exploitation en janvier 2014. le propriétaire ma dit que mon bail commercial ne vaut plus rien .est ce vrais. est ce je peux obtenir réparation ? MERCI DE ME RÉPONDRE

Par **Thelawyer333**, le **29/04/2014** à **22:02**

Bonjour,

La non exploitation ne peut pas entrainer la résiliation du bail sauf si cela est prévu dans le bail.
Il faudrait savoir en détail ce qui s'est passé.
Est ce que votre bail a été résilié?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés